



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2280

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Protection maternelle et infantile (PMI) - Parentalité et accueil du jeune enfant de 6 ans et moins - Soutien aux actions 2017 du Contrat enfance jeunesse (CEJ) 2016-2019 avec la Caisse d'allocations familiales du Rhône (CAF)

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

Rapporteur : Madame la Conseillère Runel

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Hugué), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliot (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2280**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Protection maternelle et infantile (PMI) - Parentalité et accueil du jeune enfant de 6 ans et moins - Soutien aux actions 2017 du Contrat enfance jeunesse (CEJ) 2016-2019 avec la Caisse d'allocations familiales du Rhône (CAF)**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La présente délibération porte sur les actions proposées en 2017 dans le Contrat enfance jeunesse (CEJ) 2016-2019, cosigné avec la Caisse d'allocations familiales du Rhône (CAF), en application de la délibération n° 2016-1546, du 10 novembre 2016.

Le CEJ est un des leviers opérationnels du schéma de service aux familles (SAF) 2016-2019, qui a fait l'objet d'un vote du Conseil de la Métropole, lors de la séance du 10 novembre 2016.

Deux objectifs du CEJ :

1° favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil.

2° rechercher l'épanouissement des enfants et favoriser l'accès à la culture pour tous, dès le jeune âge.

En 2017, 4 propositions d'actions CEJ, en cohérence avec le projet métropolitain des solidarités (PMS) ont été retenues :

1° - Action d'information et d'accompagnement de parents employeurs d'Assistants Maternels.

Les parents, les assistants maternels et les professionnels de la petite enfance se retrouvent dans les Relais d'assistants maternels (RAM). Ce sont des lieux d'informations, de rencontres et d'échanges, au service des parents. Animés par un ou deux professionnels, les RAM fonctionnent dans plus de 40 communes de la Métropole.

En 2017, la Métropole et la CAF veulent soutenir une action d'accompagnement et de formation auprès de 16 RAM, situés prioritairement mais pas exclusivement, en quartier politique de la ville. Cette action sera assurée par la Fédération des particuliers employeurs de France" (FEPEM). C'est une organisation représentative des particuliers employeurs. Reconnue pour son expertise, elle apportera le conseil technique et juridique aux Assistants Maternels dans leur métier.

Mise en œuvre : FEPEM. Montant de l'action proposé dans le CEJ 2017 = 11 160 €

2° - Action de lecture partagée parents-enfants dans les salles d'attente et de consultations PMI.

Le contexte des "permanences pesées et les consultations" de la PMI dans les territoires, peut favoriser les interactions précoces parents-enfants à travers des jeux, des comptines et des lectures partagées. Les séances de lecture d'albums à voix haute, offrent aux parents la possibilité de renouer avec leur propre enfance, et de trouver l'envie de transmettre à leur tour.

L'action proposée consiste à la mise en œuvre de séances de lectures partagées, avec la présence d'une lectrice toutes les semaines pendant les permanences infirmière/puéricultrice pendant 1h30 à 2h. Le but est de toucher 400 familles sur la ville de Saint Priest, Saint Genis Laval, Oullins, et en particulier dans les quartiers prioritaires. Les résultats de cette expérimentation permettront de tirer des enseignements, pour éventuellement essayer dans d'autres territoires de la Métropole.

Mise en œuvre : Association "à livre ouvert". Montant de l'action proposé dans le CEJ 2017 = 4 000 €

3° - Action d'accompagnement de l'enfant à porter un regard sensible et personnel sur le monde.

En 2016, la création "d'une malle à tout faire" a créé des ouvertures et un accès aux arts plastiques aux enfants avec l'appui technique d'une "plasticienne", des professionnels de la petite enfance et les parents du Collectif enfants, parents, professionnels du Rhône (ACEPP). 15 participants et 12 crèches ont bénéficié de cette action à Villeurbanne, Neuville sur Saône, Lyon 1^{er} et 7^e

En 2017, la Métropole et la CAF souhaitent prolonger cette démarche en mobilisant encore plus les équipes des crèches. L'objectif est d'accompagner l'enfant à porter un regard sensible et personnel sur le monde, comme facteur parmi d'autres, de son développement. Cette action animée par un intervenant en arts plastiques avec les tout-petits, concernera des publics habitants les communes de Lyon, Décines Charpieu, Saint Fons et Villeurbanne.

Mise en œuvre : Association ACEPP. Montant de l'action proposé dans le CEJ 2017 = 4 000 €

4° - Action d'insertion de femmes isolées et d'accueil de leurs enfants.

En 2016, l'action de formation insertion soutenue par la Métropole a permis de mobiliser 28 personnes, en très grande majorité des femmes isolées en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, bénéficiaires du RSA et du complément de libre choix d'activité (COLCA). Pendant la formation, celles-ci bénéficient d'une solution de garde ponctuelle pour leurs jeunes enfants. En 2017, l'objectif est de constituer deux groupes de dix à douze personnes, avec au moins un enfant de moins de trois ans, sur 15 à 17 semaines, sur la Ville de Lyon. Pendant les entretiens individuels et collectifs des femmes, l'Union féminine civique et sociale (UFCS) propose une salle aménagée pour la garde d'enfants. Les femmes peuvent ainsi s'investir dans un parcours d'insertion.

Mise en œuvre : association "UFCS". Montant de l'action proposé dans le CEJ 2017 = 5 840 €

Le soutien des quatre actions s'appuie sur un montage financier mobilisant la CAF et la Métropole comme suit :

associations porteuses des actions retenues en 2017	Subvention 2016	Subvention demandée en 2017	Subvention proposée en 2017	Part Métropole 2017	Estimation Part CAF 2017 à verser à la Métropole
Fédération "FEPEM" : Information et accompagnement de parents employeurs d'Assistants Maternels.	0	11 900	11 160	4 241	6 919
Association "à livre ouvert" : Action de lecture partagée parents-enfants dans les salles d'attente et de consultations PMI	0	7 600	4 000	1 520	2 480
Association "ACEPP" : Accompagnement de l'enfant à porter un regard sensible et personnel sur le monde	4 700	4 000	4 000	1 520	2 480
Association "UFCS" d'insertion de femmes isolées, et d'accueil de leurs enfants	6 580	8 000	5 840	2 219	3 621
CEJ 2017 CAF METROPOLE	11 280	31 500	25 000	9 500	15 500

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve

a) - les actions proposées au titre du Contrat enfance jeunesse de l'année 2017,

b) - pour l'année 2017, et conformément au tableau ci-dessus, l'attribution des subventions pour la réalisation des actions du Contrat enfance jeunesse, se répartie comme suit :

- 11 160 € au profit de l'association "FEPEM", Lyon 3 °.
- 4 000 € au profit de l'association "à livre ouvert", Saint Priest,
- 4 000 € au profit de l'Association "ACEPP", Lyon 8°,
- 5 840 € au profit de l'association "UFCS", Lyon 3° ;

c) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon, la Caisse d'allocations familiales du Rhône (CAF) et chaque bénéficiaire ci-dessus définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La somme à encaisser de la CAF, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 7066 - opération n° 0P35O3346A - imputation 70/ 7066/ 411

4° - Les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - fonction 411 : opération n° 0P35O3346A - compte 6574, pour un montant de 25 000 € au titre des actions du Contrat enfance jeunesse de l'année 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.